

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire le 11 avril 2017 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Beysenac sous la présidence de Francis COMBY.

Délégués titulaires présents : AUDEBERT Michel, BEUFILS Serge, BOUDINET Daniel, BOURBOULOU Olivier, BOYER René, CERTE Henri, CHASSAING Jean-Louis, COMBY Francis, DECAIE Jean-Pierre, DEVEIX Guy, DUPUY André, DUTHEIL Daniel, FARGES Pierre, HENAUX André, HERMAND Pascal, LACHENAUD Claude, LANGLADE Serge, LASCAUX Bernadette, MARSAC Liliane, NEXON Jean-Pierre, PINAUD Françoise, PINET Georges, SEMBLAT Jean-Pierre, SUSSINGEAS Raymond, TISSEUIL Alain.

Délégués titulaires représentés : BERQUE Françoise (pouvoir à P. FARGES), BERTRAND-LAFEUILLE Agnès (pouvoir à F. COMBY), BETANCOURT-GUERRERO Marisol (pouvoir à D. DUTHEIL), CHARLES Catherine (pouvoir à JP DECAIE), SOULLIER Hélène (pouvoir à G. DEVEIX).

Délégués suppléants présents : LAVAUD Serge (pouvoir de JL. MAURY), RESTIER Georges.

Délégués excusés : CHASSAIN Franck (suppléant), MAURY Jean-Louis (titulaire).

Après avoir procédé à l'appel des conseillers présents, Pierre FARGES est nommé secrétaire de séance.

Le président fait ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 15 mars 2017 qui est approuvé. Puis, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Le président accueille Jean-Christophe MONTEIL, Trésorier de la communauté de communes.

1. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – ANNEE 2017

Francis COMBY précise que l'élaboration de ce premier budget de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour a été menée dans un contexte contraint dicté par plusieurs constats :

- Le déficit récurrent des budgets annexes liés à la petite enfance et à l'enfance-jeunesse (déficit prévisionnel estimé à 521 000 € en 2017) qui doit conduire à une réflexion sur la pérennisation de ces structures coûteuses qui ne bénéficient pas de manière égalitaire aux administrés des douze communes.

- Des services à la population tels que les deux médiathèques, les deux piscines, le centre culturel, tous déficitaires, pèsent également de manière conséquente sur les dépenses de fonctionnement. Une réflexion sur la révision des tarifs doit être conduite.
- La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, qui n'a pas épargné la nouvelle communauté de communes.
- Le souhait de ne pas exercer de pression fiscale sur les administrés pour les trois taxes directes au-delà de la nécessaire harmonisation des taux en 2017.
- La prise en compte de l'harmonisation des compétences suite à la fusion et qui a conduit à la restitution de la compétences « voirie », soit près de 170 000 € versés aux communes dans les attributions de compensation.

Nadège JAYOUT et Hubert BOUYSSÉ présentent les propositions pour les sept budgets 2017.

Sont repris, ci-dessous, les vues d'ensemble des différents budgets.

• Assainissement collectif

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	736 785,81	523 652,20
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 213 133,61
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	736 785,81	736 785,81
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	566 175,98	690 154,80
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	323 366,00	154 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 45 387,18
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	889 541,98	889 541,98
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 626 327,79	1 626 327,79

• Assainissement non collectif

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	192 985,41	163 800,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 29 185,41
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	192 985,41	192 985,41
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	192 985,41	192 985,41

• Petite enfance (Multi-accueil, RAM et LAEP)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	484 489,12	476 507,51
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 981,61
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	484 489,12	484 489,12

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	70 494,12	118 802,76
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) align="right">48 308,64	(si solde positif) align="right">0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		118 802,76	118 802,76
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		603 291,88	603 291,88

• Enfance Jeunesse (ALSH Lubersac et Saint-Sornin-Lavolps)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	407 819,51	411 711,53
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) align="right">3 892,02	(si excédent) align="right">0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		411 711,53	411 711,53

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	12 862,79	18 219,51
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) align="right">5 356,72	(si solde positif) align="right">0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		18 219,51	18 219,51
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		429 931,04	429 931,04

• Centre Culturel

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	103 674,00	101 015,58
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 658,42
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		103 674,00	103 674,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	103 674,00	103 674,00
---------------------	------------	------------

• Bâtiments industriels

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	275 306,34	243 343,69
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 31 962,65
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		275 306,34	275 306,34

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	188 403,61	379 870,57
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 191 466,96	(si solde positif) 0,00
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		379 870,57	379 870,57
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		655 176,91	655 176,91

• Budget principal

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 308 168,34	4 982 260,95
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 325 907,39
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 308 168,34	5 308 168,34

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	779 321,54	1 038 149,69
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	275 941,27	100 403,59
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 83 290,47	(si solde positif) 0,00
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 138 553,28	1 138 553,28
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		6 446 721,62	6 446 721,62

L'ensemble de ces budgets est adopté à l'unanimité des membres, à l'exception du budget « petite enfance » (1 vote contre et 1 abstention).

Suite à la prise de compétence « assainissement collectif » de la communauté de communes, il est approuvé, à l'unanimité, le transfert total (pour la commune de Lubersac) et partiel (pour la commune de Benayes) des résultats budgétaires de leurs budgets annexes. Ainsi, sont autorisées les inscriptions budgétaires suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 14 993,89 € au compte 678 (résultat de Lubersac),
- Recettes d'investissement : 47 419,06 € au compte 1068 (résultat de Lubersac) et 5 000 € au compte 1068 (résultat de Benayes).

Le président laisse ensuite la parole au trésorier pour qu'il livre son analyse de la situation financière de la communauté de communes.

Jean-Christophe MONTEIL félicite la collectivité pour la présentation d'un budget sincère qui doit désormais passer l'épreuve de sa première année d'exécution.

L'équilibre réel est atteint et les ressources propres de la collectivité (600 874,54 €) permettent en effet, le remboursement intégral du capital des annuités d'emprunts (264 400 €).

Néanmoins, il souligne le volume important des dépenses de fonctionnement de la collectivité qui doit alors limiter ses investissements au risque de ne plus pouvoir dégager d'excédent de fonctionnement en fin d'exercice à très court terme.

Il pointe, comme le président, la lourdeur des services enfance-jeunesse qui devront faire l'objet de décisions dans l'année pour parvenir à réduire les déficits des budgets annexes qui fragilisent, très clairement, le budget principal de la communauté de communes.

Enfin, une vigilance toute particulière doit être portée sur la trésorerie du budget principal qui, à l'inverse des budgets « assainissement », demeure fragilisée par les dépenses courantes.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est ensuite procédé au vote des subventions aux associations. Le président propose d'accorder les subventions suivantes (en euros):

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE POMPADOUR LUBERSAC	60 000
STE CONCOURS HIPPIQUES (COMPLET)	1 500
STE CONCOURS HIPPIQUES	7 000
STE CONCOURS HIPPIQUES (DRESSAGE)	1 500
MISSION LOCALE ARR. DE BRIVE	4 000
SOCIETE DES COURSES	6 000
COMITE ORGANISATION FETE DE LA FRAMBOISE	1 000
LE ROSEAU DE POMPADOUR	824
CLUB ATHLETIQUE POMPADOUR SECTION FETES	250
FOYER ELEVES COLLEGE LUBERSAC	200
ENSEMBLE VOCAL	365
CONFRERIE POMME DU LIMOUSIN	600
COMITE DE JUMELAGE	1 000
COMITE REGIONAL D'EQUITATION	500

ASSOCIATION DECOUVRIR CONCEZE	3 000
ASS CULTURELLE DU PAYS DE POMPADOUR	2 500
LES JARDINS DE LA MARQUISE	500
LUBERSAC SANTE	9 300
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	5 000
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT DE LA CORREZE	155
AMIS DU CENTRE CULTUREL	150

Ces subventions représentent un montant total de 105 344 €. Elles sont accordées à l'unanimité.

Il n'est pas donné de suite favorable à la demande du Comice Agricole du Bassin de Lubersac, considérant qu'il ressort plutôt de la compétence des communes de soutenir cette association dont le rayonnement ne coïncide pas avec les limites de la communauté de communes (les communes de Concèze et Troche non concernées).

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

• Les 4 taxes directes locales

Suite à la fusion des communautés de communes, il convient d'harmoniser les pratiques en matière de fiscalité.

Pour définir les nouveaux taux intercommunaux, le président propose de retenir la méthode consistant à calculer les taux moyens pondérés de chaque taxe des EPCI préexistants.

	CC PAYS DE POMPADOUR	CC LUBERSAC- AUEZERE	CC LUBERSAC- AUEZERE Après opération de rebasage taxe habitation	Taux moyens pondérés intercommunaux
Taxe d'habitation	9,05 %	4,87 %	10,05 %	9,51 %
Taxe foncière bâti	2,99 %	5 %		3,92 %
Taxe foncière non bâti	21,15 %	25,49 %		23,72 %

Il faut souligner que l'opération de rebasage (augmentation) du taux de la taxe d'habitation pour l'ex communauté de communes Lubersac-Auvézère consiste à intégrer la totalité de la part départementale 2010 dans la mesure où cet EPCI était à fiscalité additionnelle avant la fusion. Désormais, en fiscalité professionnelle unique, cette part est imposée au niveau de l'EPCI. Les six communes concernées ont débasé (diminution) leurs taux communaux et percevront une recette fiscale équivalente dans l'attribution de compensation versée par la communauté de communes.

Concernant la Cotisation Foncière des Entreprises, désormais uniquement votée par l'EPCI, il est proposé de voter le taux moyen de 29,39 %.

Ces nouveaux taux moyens pondérés permettent d'assurer une recette fiscale constante avec la seule dynamique des bases et sans exercer de pression supplémentaire. Ce sont ces taux qui sont proposés au vote de l'assemblée.

Constatant les faibles écarts de taux, le président propose de ne pas opter pour un dispositif de lissage qui pourrait être mis en place pour une durée variant de 2 à 12 ans, permettant à chacune des communes de tendre progressivement vers le taux moyen pondéré.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres (Pour : 21/ Contre : 10) décide de ne pas procéder au lissage des taux, de voter le taux de 29,39 % pour la CFE et les taux suivants pour les trois taxes additionnelles :

	Taux 2016	Bases 2017	Taux 2017	Produit 2017
Taxe d'habitation	9,51 %	9 406 000	9,51 %	894 511
Taxe foncière (bâti)	3,92 %	7 556 000	3,92 %	296 195
Taxe foncière (non bâti)	23,72 %	553 000	23,72 %	131 172

• La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il convient de décider du nouveau taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

Le président rappelle les taux préexistants dans les anciennes communautés de communes :

- Concèze : 10,80 %
- Communauté de communes du Pays de Pompadour hors Concèze : 7,65 %
- Communauté de communes Lubersac-Auvézère : 9,41%.

Le président propose de retenir le taux de 9,41 % pour la nouvelle communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, étant précisé que ce taux, correspondant à une recette fiscale de 676 388 €, permet d'assurer l'équilibre du budget.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le taux de 9,41 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

4. QUESTIONS DIVERSES

• PETR – projet « Dispositif de recueil mobile CNI et Passeport »

Le président précise que le PETR a été installé le 21 mars 2017. Michel DUBECH en a été élu président et Bernard RUAL et Francis COMBY, vice-présidents. Henri CERTE est membre du bureau.

En présence du préfet, a été évoqué le projet de disposer d'un dispositif de recueil mobile de demandes de CNI et de passeports au niveau des trois communautés de communes (Pays de Lubersac-Pompadour, Pays d'Uzerche et Vézère-Monédières-Millesources). Ce projet nécessiterait le recrutement d'un emploi civique pour faire circuler le dispositif dans les principales mairies (Arnac-Pompadour et Lubersac sur le territoire) qui disposeraient de personnel formé à son utilisation. Le coût de ce projet s'élèverait, pour la première année, à environ 4 000 € pour la communauté de communes.

Considérant que la priorité est de faire équiper le territoire d'un dispositif de recueil fixe (demande faite au préfet en ce sens pour Lubersac) et au regard du coût de ce service public, dont la compétence reste communale (état civil), la majorité des conseillers communautaires décide de ne pas donner de suite favorable à ce projet dans ces conditions.

• Nom du Centre Culturel

Suite à un jeu concours lancé en début d'année puis à un vote sur une pré-sélection de cinq noms, le président informe l'assemblée que le centre culturel communautaire a été baptisé « La conserverie » en clin d'œil à l'histoire du lieu (ancienne usine de conserves Valade).

• Extension de la MSP de Lubersac

Jean-Pierre NEXON relate la tenue d'une réunion de travail qui s'est déroulée dernièrement entre les professionnels de santé, kinésithérapeutes de Lubersac, et l'architecte DAA missionné sur ce projet d'extension inscrit dans le contrat de ruralité.

Un premier chiffrage (hors maîtrise d'œuvre) a été présenté selon deux options :

- 1 / Réalisation du projet total (gymnase + balnéothérapie) : 159 500 € HT
- 2 / Réalisation du projet a minima (gymnase uniquement) : 82 000 € HT.

Désormais, les professionnels de santé attendent de la communauté de communes d'une part, un chiffrage des nouveaux loyers dont ils seraient redevables et d'autre part, une estimation de leurs nouvelles charges de fonctionnement liées à l'espace balnéothérapie. Sur ce dernier point, des visites de terrain auprès de confrères sont prévues.

• Marché public d'assurances

Avec l'assistance technique du Cabinet Audir Assur et de sa représentante, Alexandra GOURDON, un marché public d'assurances va être lancé dans les prochains jours. La commission d'appel d'offres a validé les critères techniques des différents lots. Les nouveaux marchés débuteront au 1^{er} juillet 2017. Des économies au regard des primes actuelles sont attendues.

• Ligue contre le cancer

Les élus communautaires donnent une suite favorable à la demande de la « Ligue contre le cancer » qui sollicite le soutien et la mobilisation des communautés de communes corréziennes dans la promotion de leurs actions.

Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

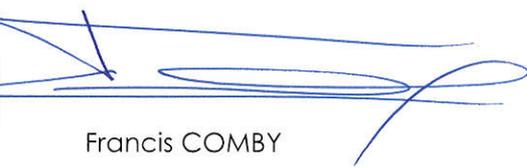
A LUBERSAC, le 12 AVRIL 2017

Le Secrétaire de séance,



Pierre FARGES

Le Président,



Francis COMBY